

TD 07
AFFECTATION D'UN BENEFICE DANS UNE S.A.R.L. (1)

- **Objectif(s) :**
 - Mise en pratique des principes relatifs à l'affectation d'un bénéfice dans une S.A.R.L.
- **Pré-requis :**
 - Connaissances en droit des sociétés,
 - Maîtrise des techniques comptables de base.
- **Modalités :**
 - Exemple simple d'affectation du résultat bénéficiaire dans une S.A.R.L. :
 - Report à nouveau créditeur préalable à l'affectation.
 - Dotations de réserves (légale et facultative).
 - Attribution de dividendes (intérêt statutaire et superdividende).
 - Report à nouveau du solde non affecté.
 - Comptabilisation de l'affectation du résultat et du paiement des dividendes.
 - Conséquences dans les documents de synthèse.
- **Durée indicative :**
 - 2 heures.

TABLE DES MATIERES

Enoncé :	2
Travail à faire :	2
Documents :	3
• Document 1 :	3
• Document 2 :	3
• Document 3 :	3
Annexes :	4
• Annexe 1 :	4
• Annexe 2 :	4
• Annexe 3 :	4
Correction :	5
• Travail 1 :	5
• Travail 2 :	5
• Travail 3 :	5
• Travail 4 :	6

Enoncé :

Afin de procéder à l'affectation du bénéfice d'une S.A.R.L., on vous communique les documents et annexes suivants :

- **Document 1** : Extrait du bilan au 31/12/200N (capitaux propres avant répartition).
- **Document 3** : Décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés.
- **Document 3** : Extrait du plan comptable de la société.
- **Annexe 1** : Tableau d'affectation du résultat (à compléter).
- **Annexe 2** : Bordereaux de saisie – Journal unique – Année 200N+1 (à compléter).
- **Annexe 3** : Extrait du bilan après répartition au 30/06/200N+1 (à compléter).

Travail à faire :

En utilisant les documents et les annexes fournis,

1°) Présenter le tableau d'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 200N.

2°) Comptabiliser les écritures suivantes :

- Au 25/06/200N+1 : affectation du résultat 200N.
- Au 30/06/200N+1 : virement bancaire des dividendes aux associés.

3°) Présenter un extrait du bilan au 30/06/200N+1 (capitaux propres après répartition).

4°) Rappeler quelles sont les différentes affectations possibles du résultat bénéficiaire dans les sociétés commerciales.

Documents :

• **Document 1 :**

Extrait du bilan au 31/12/200N (avant répartition)	
PASSIF	
Capitaux propres :	
○ Capital social (2 750 parts sociales de 100 € intégralement libérées) :	275 000,00
○ Réserves :	
▪ Réserve légale :	8 275,00
▪ Réserves statutaires :	0,00
▪ Réserves facultatives :	7 250,00
○ Report à nouveau créiteur 200N-1 :	+ 750,00
○ Résultat de l'exercice 200N (bénéfice) :	+ 25 625,00
Total	316 900,00

• **Document 2 :**

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES

- Dotation à la réserve légale à hauteur de 5 % du résultat et dans la limite de 10 % du capital.
- Dotation à la réserve facultative pour un montant de 3 750 €.
- Versement d'un intérêt statutaire de 2,50 € par part sociale.
- Attribution d'un superdividende de 5,00 € par partsociale.
- Report à nouveau du solde non affecté.

• **Document 3 :**

EXTRAIT DU PLAN COMPTABLE DE LA SOCIETE

Compte 1061. Réserve légale.
Compte 1063. Réserves statutaires ou contractuelles.
Compte 1064. Réserves réglementées.
Compte 1068. Autres réserves.
Compte 110. Report à nouveau (solde créiteur).
Compte 119. Report à nouveau (solde débiteur).
Compte 120. Résultat de l'exercice (bénéfice).
Compte 129. Résultat de l'exercice (perte).
Compte 457. Associés – Dividendes à payer.
Compte 5121. Banque Populaire du Centre Atlantique.

Annexes :

- Annexe 1 :

TABLEAU D'AFFECTION DU RESULTAT	
Eléments	Montants
Bénéfice net de l'exercice 200N	
- Report à nouveau débiteur 200N-1	
= Bénéfice à répartir	
- Réserve légale	
- Réserve statutaire	
+ Report à nouveau créditeur 200N-1	
= Bénéfice distribuable	
- Réserve facultative	
- Dividendes	
- Superdividendes	
= Report à nouveau 200N	

- Annexe 2 :

Bordereau de saisie - Journal Unique - Juin 200N+1					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N+1			Affectation du résultat de l'exercice 200N		
200N+1			Virement des dividendes aux associés		
Totaux					

- Annexe 3 :

Extrait du bilan au 30/06/200N+1 (après répartition)	
PASSIF	
Capitaux propres	
Capital social (2 750 parts sociales de 100 € intégralement libérées) :	
Réserves :	
Réserve légale	
Réserve statutaire	
Réserve facultative	
Report à nouveau créditeur 200N	
Total	

Correction :

• Travail 1 :

TABLEAU D'AFFECTION DU RESULTAT	
Eléments	Montants
Bénéfice net de l'exercice 200N	25 625,00
- Report à nouveau débiteur 200N-1	
= Bénéfice à répartir	25 625,00
- Réserve légale	1 281,25
- Réserve statutaire	
+ Report à nouveau créditeur 200N-1	750,00
= Bénéfice distribuable	25 093,75
- Réserve facultative	3 750,00
- Dividendes	6 875,00
- Superdividendes	13 750,00
= Report à nouveau 200N	718,75

• Travail 2 :

Bordereau de saisie - Journal Unique - Juin 200N+1					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
25-juin 200N+1	120	Résultat de l'exercice (bénéfice)		25 625,00	
	110	Report à nouveau (solde créditeur)		750,00	
	1061	Réserve légale	Affectation du résultat de l'exercice 200N		1 281,25
	1068	Autres réserves		3 750,00	
	457	Associés - Dividendes à payer		20 625,00	
	110	Report à nouveau (solde créditeur)		718,75	
30-juin 200N+1	5121	Banque Populaire du Centre Atlantique	Virement des	20 625,00	
	457	Associés - Dividendes à payer	dividendes aux associés		20 625,00
Totaux				47 000,00	47 000,00

• Travail 3 :

Extrait du bilan au 30/06/200N+1 (après répartition)	
PASSIF	
Capitaux propres	
Capital social (2 750 parts sociales de 100 € intégralement libérées) :	275 000,00
Réserves :	
Réserve légale	9 556,25
Réserve statutaire	
Réserve facultative	11 000,00
Report à nouveau créditeur 200N	718,75
Total	296 275,00

- **Travail 4 :**

Dans les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire procède selon la loi et selon les clauses des statuts aux affectations suivantes :

- Mise en **Réserve Légale** pour augmenter les fonds propres. Cette mise en réserve légale est obligatoire à concurrence de **5 % (1/20^{ème}) du résultat après déduction des pertes antérieures jusqu'à un montant maximum égal à 10 % (1/10^{ème}) du capital social.**
- Mise en **Réserves Statutaires** prévues dans les statuts de la société.
- Dotation éventuelle des **Réserves Règlementées** pour des raisons fiscales (en cas de Plus Values Nettes à Long Terme).
- Mise en **Réserves Facultatives** ou libres selon décision de l'Assemblée Générale.
- Versement de **dividendes aux actionnaires** :
 - Premier dividende ou **intérêt statutaire** calculé à l'aide d'un taux fixé dans les statuts et calculé sur la valeur libérée des titres (avec prorata temporis éventuel).
 - Second dividende ou **superdividende** éventuel décidé par l'Assemblée Générale.
- **Solde non affecté** : partie de bénéfice non distribué en raison d'arrondis de calcul et qui sera porté au compte **110 Report à Nouveau**. Le solde de ce compte d'attente s'ajoutera au bénéfice à répartir au cours de l'exercice suivant.